



CIRCULAIRE N° 2038/MPMBPE/DGD du 10 OCT. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Habilitation au dédouanement des boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en douane agréés autorisés à dédouaner les boissons alcooliques, les tabacs à fumer, les cigares et les cigarettes, est étendue à la **société TRANSAKO, enregistrée au Sydam world sous le numéro 00285B.**

Les dispositions de la présente sont d'application immédiate et toute difficulté d'application y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- MCAPPME/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- FENADIS
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- Tropicale Transit Internationale
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL

